

## LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 3 avril 1965

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat à 2 heures 10 du matin afin de proroger la présente session du Parlement. J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,  
A. G. Cherrier.

Puis-je proposer que la séance soit suspendue, pour se réunir de nouveau sur convocation de la présidence?

(La séance est suspendue.)

## Reprise de la séance

(La séance est reprise à 2 heures 25 du matin.)

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, monsieur l'Orateur et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

Dans la salle des séances du Sénat, le Député de Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant le Code criminel (Habeas Corpus).

Loi constituant en corporation l'Association des Universités et Collèges du Canada.

Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard.

Loi modifiant la loi sur les compagnies.

Loi concernant le fonctionnement de certains programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux.

Loi constituant en corporation la Corporation Mondiale d'Hypothèques.

La sanction royale de ces bills est proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, le Député du Gouverneur général sanctionne ces bills.

Alors l'Orateur de la Chambre des communes s'adresse au Député du Gouverneur général en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les projets de loi suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1965.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

La sanction royale de ces bills est proclamée par le greffier du Sénat, par ordre du Député de Gouverneur général, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.

## PROROGATION DU PARLEMENT

Après quoi, il plaît au Député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la deuxième session de la vingt-sixième législature du Canada par le discours suivant:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

La deuxième session de la vingt-sixième législature s'est ouverte le 18 février 1964, et vous avez été en session plus longtemps que durant n'importe quelle autre législature de notre histoire. Vous avez adopté beaucoup de lois importantes et approuvé de nombreuses mesures gouvernementales d'une grande portée pour les Canadiens.

Le Canada a été honoré par la présence de Sa Majesté la Reine Elisabeth et de Son Altesse Royale le Duc d'Édimbourg en octobre dernier, lorsque nous avons commémoré les conférences qui ont préparé la voie, il y a un siècle, à la Confédération.

Il y a eu durant l'année écoulée une augmentation très sensible du nombre de personnes employées au Canada. Le chômage a été réduit au niveau le plus bas depuis bien des années. La croissance économique s'est accélérée. L'expansion du produit national brut en 1964 a atteint le pourcentage le plus élevé depuis 1956. Le revenu des Canadiens a atteint de nouveaux sommets. Les exportations se sont grandement améliorées, notamment au chapitre des produits manufacturés. Les taux d'intérêt se sont maintenus à des niveaux relativement bas et la situation monétaire a contribué à l'expansion des affaires. Le déficit budgétaire du gouvernement a été fortement réduit.

Vous avez été saisis du premier rapport du Conseil économique du Canada, qui analyse les grandes possibilités d'expansion de l'économie canadienne d'ici 1970. Mes Ministres étudient les politiques nécessaires à la réalisation de ces possibilités.

Mon Gouvernement s'est entendu avec les gouvernements de toutes les provinces pour recommander une mesure en vertu de laquelle toutes les modifications à la constitution du pays seront dorénavant adoptées au Canada.

Vous avez instauré une réforme importante en prévoyant que des commissions indépendantes entreprendront le remaniement des circonscriptions électorales de la Chambre des communes, sur une base qui rectifiera de nombreuses disparités dans la représentation de la population.

Comme suite à la recommandation d'un comité spécial représentant tous les partis qui siègent à la